

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 7 FEVRIER 2008**

Etaients présents : Alain JACQUOT - Gérard BRIE - André GARNIER - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Dominique FIATTE - Daniel ANGUENOT - Françoise GOUACHON - Cécile DORBON - Jean MAILLEY - Jean-Luc PAUTHIER - Jacky LOUVET - Christian TRONCIN - Francis COMBEL

Pouvoir : de Sylvie MICHEL à Gérard BRIE.

Invité : Florent GOUACHON, Président du Club de Tennis Roulans-Pouligney

Réception des convocations :

Le Maire confirme que les convocations pour cette réunion ont été postées à Roulans le jeudi 31 janvier. Elles sont parvenues à leurs destinataires, tous sur Roulans, le mardi 5 février soit 4 jours plus tard. Ce délai, constaté à plusieurs reprises, n'est pas acceptable pour une distribution sur le village.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

-----  
**PROJETS 2008**

En préambule, le Maire demande à M. Florent GOUACHON, Président du Club de Tennis Roulans-Pouligney de présenter le dossier qu'il a constitué en vue de la réfection des courts de tennis.

F. GOUACHON présente son Club, affilié à la FFT, qui compte environ 90 adhérents dont une quarantaine d'enfants et bénéficie de structures non couvertes à Pouligney (1 court) et à Roulans (2 courts). Il expose que les courts de Roulans datent de 1990 et ont été entretenus jusqu'à présent par le Club. Après 18 ans d'utilisation, une réfection totale s'impose, réclamée par l'ensemble du Club.

Plusieurs devis ont été sollicités et il ressort que le meilleur choix consisterait en une rénovation des deux courts en gazon synthétique avec une nouvelle dalle en béton sur un court. Le coût à la charge de la commune serait d'environ 39 000 € (subventions déduites : 2000 € de la FFT, 27 % du Conseil Général). Ce dossier devra être étudié dans le cadre du prochain budget primitif.

Le Maire a, par ailleurs, listé les programmes qui ont fait l'objet d'un report de crédits de 2007 à 2008 : restructuration de l'espace culturel - aménagement de la rue du Collège ainsi que ceux qui devront bénéficier d'une ouverture de crédits cette année : création d'un mur le long de la RD 683 devant l'espace culturel, aménagement de la traverse du village avec tourne à gauche au niveau du carrefour Montperroux/La Vauzoie et remplacement du chauffage de l'Eglise.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L123-13 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le PLU nécessite dans l'intérêt général quelques corrections ne remettant pas en cause l'économie générale du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), étant donné que les modifications envisagées :

- n'ont pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle et forestière,
- n'ont pas pour effet de réduire une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- et ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE de prescrire la 1<sup>ère</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme** destinée à :

- supprimer au sein de l'article UB6 le recul de 35 m imposé aux constructions par rapport à l'axe de la RD 683, celui-ci étant injustifié ;
- reporter les zones de dangers (significatifs, graves et très graves) à la demande de la DRIRE liées à la présence du pipeline Sud-Européen traversant la commune de ROULANS ;
- reporter les conclusions de l'étude d'aménagement en cours sur la ZAE intercommunale de « La Plante » ;
- mettre en place un emplacement réservé pour accès à la Chapelle d'Aigremont ;
- reporter à la demande du Conseil Général du Doubs les périmètres de protection du point de captage « Amont » situé sur la commune de Laissey englobant une partie du territoire communal notamment au Plan des Servitudes d'Utilité Publique (arrêté préfectoral du 16/08/2007).

- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire,**

Il est entendu que le dossier de modification constitué :

- sera soumis à enquête publique,

- et notifié avant l'ouverture de l'enquête aux personnes publiques associées : au Préfet (ou au Sous-Préfet territorialement compétent), aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, au Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et de l'organisme de gestion des parcs naturels régionaux, aux représentants des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et chambre d'agriculture).

## 2/ BUDGET ASSAINISSEMENT

### A/ Compte Administratif 2007

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil Municipal :

- donne quitus au Receveur Municipal pour le compte de gestion 2007 du service Assainissement,
- adopte le compte administratif 2007 par 13 voix pour et 1 abstention (celle du Maire qui n'a pas participé au vote) comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		50 716,92		73 521,86
Opérations 2007	59 475,78	83 189,34	204 148,46	82 528,90

TOTAUX	59 475,78	133 906,26	204 148,46	156 050,76
--------	-----------	------------	------------	------------

+ 74 430,48 €

- 48 097,70 €

**Excédent global au 31/12/07 ..... 26 332,78 €**

### **B/ Vote du Budget Primitif 2008**

Après présentation détaillée par le Maire en sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2008 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		14 266		60 164
Déficit Reporté			48 098	
Opérations 2008	89 335	85 141	98 671	130 682
<b>TOTAUX</b>	<b>89 335</b>	<b>99 407</b>	<b>146 769</b>	<b>190 846</b>

+ 10 072 €

+ 44 077 €

**Excédent global du B.P. .... 54 149 €**

### **C/ Vote des tarifs Assainissement 2008**

A la demande du Maire, l'Assemblée fixe, à l'unanimité, les tarifs 2008 comme suit :

#### **1/ Redevance Assainissement :**

La redevance passe de 1,66 à 1,79 € le m3 (soit + 8 %).

#### **2/ Redevance de Branchement Egoûts - Réseaux**

Les tarifs 2007 sont maintenus, à savoir :

700 € sans installation de citerne,

350 € en cas d'installation d'une citerne de stockage des eaux de pluie d'au moins

4 m3. Rappelons que cette mesure a pour but d'offrir aux futurs acquéreurs la possibilité d'utiliser l'eau en réserve (arrosage ...) et permet également de limiter l'afflux trop important d'eaux pluviales dans le réseau public. Les propriétaires devront, dès le début de la construction de leur pavillon, justifier l'installation de ladite citerne.

### **3/ BUDGET GENERAL - OUVERTURE DE CREDITS**

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal, à la demande du Maire, accepte, avant le vote du budget 2008, l'ouverture d'un crédit dans la limite d'un quart du montant total des crédits ouverts au budget 2007 :

pour l'article 2031 - Frais d'Etudes

soit une dépense de 10965 € pour règlement des honoraires de maîtrise d'œuvre sur les programmes de construction de l'espace culturel et d'aménagement de la rue du Collège.

L'Assemblée s'engage à porter cette dépense au budget primitif 2008.

#### 4/ PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2008

##### A/ Indemnité des Elus

A la demande du Maire, le conseil municipal décide de maintenir pour 2008 les taux 2007 à savoir :

- Maire : **33 %** de l'indice brut 1015
- Adjointes : **7,60 %** pour chacun des trois adjoints

##### B/ Actualisation Tarifs Communaux

L'assemblée, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2008 les tarifs votés en 2007, à savoir :

	Pour Mémoire			Vote 2008
	2005	2006	2007	
<b>Location Salle 1<sup>er</sup> Etage</b>				
<b>Pour les Particuliers</b>				
Le week-end pour les roulanais	120	120	120	120
Le week-end pour les extérieurs	150	150	150	150
L'après-midi ( ou apéritif seulement)	55	55	55	55
Location Vaisselle	25	30	30	30
Caution	300	300	300	300
<b>Pour les Associations</b>				
Location gratuite. Caution ....	153	300	300	300
Location Salle C.C.V.A. /Par an	300	300	300	300
<b>Autres</b>				
Cours de danse 2 h/Semaine		60 €/mois	60 €/mois	60 €/mois
<b>Location Salle de Mairie (rez de chaussée)</b>				
Pour réunion		40	40	40
Cours d'accordéon : par an	150	150	150	150
<b>Cimetière</b>				
Concession pour 30 ans de 3 m2	100	105	105	105
Caveau pour 30 ans de 3 m2	200	210	210	210
Caveau pour 30 ans de 5 m2	300	315	315	315
Concession Columbarium - 30 ans	610	610	610	610
<b>Droit de Stationnement</b>				
Vente Pizzas - Poulets - Kebab/mois	16	16	16	16
Commerçants ambulants - 1 passage	32	35	35	35
Grands manèges	31	31	31	31
Petits manèges	16	16	16	16
Petits stands	7	7	7	7
<b>Atelier de Distillation</b>				
Pour les roulanais - la journée	18	18	18	18
Pour les extérieurs - la journée	25	25	25	25
<b>Tarifs Divers</b>				
Location Salle Percepteur - par an	200	200	200	200
Gardiennage Eglise	296	300	300	300
Location Sono	30	30	30	30
Caution Sonorisation	300	300	300	300
Location 1 table	3	3	3	3
Location 1 banc	2	1	1	1

Location Remorque	30	30	30	30
Photocopie noir et blanc			0,20 €/A 4	0,20 €/A 4
Photocopie couleur Associations			0,50 €/A 3	0,50 €/ A 3

### C/ Subventions aux Associations

A la demande du Maire, l'assemblée vote les subventions 2008 comme suit :

	POUR MEMOIRE			VOTE 2008
	2005	2006	2007	
Amiral Jean de Vienne	215	220	220	230
Amis d'Aigremont	215	220	220	230
Anciens Combattants	54	55	55	60
A.I.S.C.R.	215	220	220	230
Club de l'Amitié Roulanaise	215	220	220	230
Comité Local d'Animation	215	220	220	230
Donneurs de Sang	122	220	220	230
Football-Club d'Aigremont	215	220	220	230
Gars d'Aigremont	215	220	220	230
Parents d'élèves - COMPER	215	220	220	230
Prévention Routière	46	46	46	50
Souvenir Français	54	55	55	60
Sports et Loisirs	215	220	220	230
Tennis-Club Roulans-Poulig.	0	220	220	230
<b>Subventions Exceptionnelles</b>				
Noël des Enfants - COMPER	1 080	1 100	1 100	Sivos
Ecole de Musique - CLAR	2 477	2 832	2 832	2 856
Achat Sapins - COMPER	95	120	120	0
Restaurants du Cœur			30	0
Mme GUILLEMIN (DDEN)				60
<b>TOTAL</b>	<b>6 444</b>	<b>6 628</b>	<b>7 106</b>	<b>5 616</b>

## 5. ACHAT PARCELLES TRONCIN DENIS

### « Sous Les Vignes de Morteau »

Le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération du 25/10/07, a décidé l'acquisition des parcelles AB 9 et 17 sises « Sous Les Vignes de Morteau » et appartenant à M. TRONCIN Denis.

Ce dernier demande que soit stipulée dans l'acte de vente la clause suivante :

« M. TRONCIN conservera le droit d'exploiter le bois existant sur ces parcelles pendant 3 ans, notamment le droit de le couper ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## 6. ESPACE CULTUREL : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Maire rend au Conseil Municipal de la séance de la commission d'appel d'offres en date du 06/02/2008 portant sur l'examen de l'avenant n° 1 au lot n° 8 - Electricité - Chauffage électrique - VMC du marché de travaux concernant la création d'un espace culturel avec salle de convivialité, bibliothèque, salles de réunions et d'associations.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour des travaux supplémentaires concernant le passage en alimentation triphasée suite à des modifications d'équipement pour la cuisine.

	<b>Marché Initial HT</b>	<b>Avenant n° 1 HT</b>	<b>Nouveau Marché HT</b>
Lot 8 : Electricité - Chauffage	41 105,00	+ 2 542,50	43 647,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- entérine l'avis favorable de la commission d'appel d'offres pour le lot n° 8,
- autorise le Maire à signer l'avenant au lot n° 8.

**Prochain Conseil : Mercredi 27 février 2008**

Le Maire,  
A. JACQUOT